

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 22 Monia FAYOLLE, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES

Absents excusés : Laurent FOUGEROUX, Olivier BAREILLE, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Emeric MOREL, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs : 7 Laurent FOUGEROUX à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Olivier BAREILLE à Elodie RELING
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN
Béatrice BOULANGE à Monia FAYOLLE
Emeric MOREL à Bernard ROMIER
Clément PERRIER à Jacques MEILHON
Marc ZIOLKOWSKI à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 28 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2023

Délibération n° 10

Délibération n° 068/2023 – Révision de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement n° 4 – Opération 906 « Travaux de requalification des réseaux d'eaux pluviales »

Pour rappel, l'autorisation de programme relative aux travaux de requalification des réseaux d'eaux pluviales a été créée par la délibération n° 2018/062 en date du 7 décembre 2018 et mise à jour suite aux délibérations n° 2019/087, n° 2020/024, n° 2020/058, n° 2021/018, n° 021/2022, n° 004/2023 et n° 025/2023.

Actuellement, l'AP/CP se présente ainsi :

Montant de l'autorisation	CP 2019 réalisés	CP 2020 réalisés	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 prévisionnels
3 337 000,00 €	42 046,80 €	84 174,74 €	763 729,59 €	465 976,48 €	1 981 072,39 €

Au vu du calendrier d'exécution des travaux, il convient :

- ✓ de prolonger la durée de l'autorisation de programme d'une année supplémentaire, avec l'ouverture de crédits de paiement sur 2024,
- ✓ de modifier, en conséquence, la répartition des crédits de paiement.

Dans l'attente de la reprise des crédits de paiement non consommés en 2023 sur le budget 2024, après le vote du compte administratif 2023, les crédits de paiement seraient les suivants :

Montant de l'autorisation	CP 2019 réalisés	CP 2020 réalisés	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 prévisionnels	CP 2024 prévisionnels
3 337 000,00 €	42 046,80 €	84 174,74 €	763 729,59 €	465 976,48 €	1 511 072,12 €	470 000,27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-3,

VU la proposition de la commission des finances réunie le 23 novembre 2023,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision de l'AP/CP n° 4, telle que détaillée ci-dessus.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

